

**C**et automobiliste n'en est pas encore revenu. C'était une nuit de septembre. Il roulait entre Saint-Hilaire et Poimas (Aude) lorsque,

à la sortie d'un virage, il découvrit un troupeau de soixante sangliers !

Dans ce département, plus rien ne surprend en ce domaine. Cinq accidents liés à ces animaux se sont produits dans la zone industrielle de Limoux. Miexu, à Clermont-sur-Lauquet, Jean-Jacques Briant a vu quarante-huit de ses agneaux dévorés par les bêtes noires. Les gardes de l'Office national de la chasse et les services vétérinaires de l'Aude ont confirmé que cet élevage ne revêtait pas éveillé les mits de pleine lune.

Des scènes identiques se sont déroulées dans l'Hérault et en Ardèche. Dans les Alpes, des veaux ont également été attaqués et en Camargue des chevaux auraient été mordus par des sangliers habitués à être nourris avec des déchets d'abattoirs.

Cette explosion des populations, parfois due à des lâchers clandestins d'hybrides élevés dans des parcs et surnommés « cochongliers », déclenche la colère des propriétaires fonciers et des agriculteurs dans le sud de la France.

Dans le Sud-Ouest, le phénomène est plus limité pour le moment mais il commence à enfler. On vient de rallonger d'un mois la période de chasse du sanglier en Dordogne et, dans la plupart des départements, on doit ouvrir la chasse dès le mois d'août et procéder à des battues administratives de destruction (quasiment toute l'année dans les Landes) pour éviter de trop gros dégâts aux cultures.

## LÂCHERS MASSIFS

Aussi, dimanche dernier est née à Nîmes, une coordination interrégionale regroupant cinq associations de défense, pour lutter juridiquement contre cette prolifération. « Ces animaux

constituent désormais une véritable calamité. Il est patent et scientifiquement établi, affirmant ses responsables, qu'une espèce nouvelle que certains s'acharnent encore à nommer "sanglier", a été délibérément créée par croisement avec des porcs domestiques et relâchée pour le loisir d'une minorité de chasseurs. »

Richard Lemasson, président de l'APIDAG (1) et membre de la coordination, affirme : « Il y a eu des lâchers massifs dans certaines régions de France et des présidents de fédérations de chasseurs ont fermé les yeux sur ces pratiques. Ils ont même ordonné aux gardes de ne pas verbaliser ceux qui agrément ces cochons pour les nourrir. Le résultat est là : dégâts aux cultures, aux prairies, à l'élevage, aux installations d'irrigation, accidents routiers dont certains mortels. Mais les pouvoirs publics, frisent parfois la complicité objective du fait de la pression du lobby chasse et des politiques, hésitent à régler le problème. »

Le problème est pourtant bien réel et ne devrait cesser de gonfler au moment où les accidents se multiplient également au sein des battues aux sangliers. Selon les chiffres officiels de l'Office national de la chasse, on a tué 322 767 sangliers en France la saison dernière, en dehors des enclos de chasse commerciale. On en trait moins de 50 000 dans les années 70. La progression annuelle du tableau est de 10 % en moyenne.

## CADENCES INFERNALES

Personne ne conteste l'explosion des populations dans les milieux cynégétiques mais les spécialistes se refusent à attribuer le phénomène aux seuls lâchers. « Les populations de sangliers sont artéviées à la limite du gérable, avoue Stéphane Haneaux, « Monsieur Stéphanie Haneaux », à la Fédération des chasseurs de Gironde. Mais ces opérations clandestines prohibées ne sauraient tout expliquer. La richesse alimentaire des milieux, les possibilités de refuges dans les réserves et les méthodes de gestion,



Les sangliers élevés en captivité ont besoin de l'aide de l'homme pour se nourrir (Photo: Archives « Sud-Ouest »)

ont également contribué à ce boom. Pour le reste, il ne s'agit pas de nier mais plutôt d'exiger des contrôles plus sévères des élevages et de procéder à des tatonnages inédités sur ces animaux, plutôt que de se contenter de marques amovibles. »

Il y a quelques jours, au Forêt, en Gironde, on a tué un sanglier portant un anneau à l'oreille provenant d'un élevage loirois. La bête n'aurait certainement pas été élevée dans la région, on retrouve simplement le trou laissé par les bagues d'identification arrachées.

Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse de vrais ou de faux, de sangliers ou de cochongliers, il est sûr que la capacité de reproduction des bêtes noires s'est fortement accentuée en raison de la nourriture naturellement disponible, ou artificielle-

ment déposée par les chasseurs. « Une hache, qui attendait autrefois un an en moyenne pour peser 40 kilos et devenir mature, atteint ce poids aujourd'hui à six, sept mois et fait six petits au lieu de deux, ex-

contenter de quelques jours, au Forêt, en Gironde, on a tué un sanglier portant un anneau à l'oreille provenant d'un élevage loirois. La bête n'aurait certainement pas été élevée dans la région, on retrouve simplement le trou laissé par les bagues d'identification arrachées.

Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse de vrais ou de faux, de sangliers ou de cochongliers, il est sûr que la capacité de reproduction des bêtes noires s'est fortement accentuée en raison de la nourriture naturellement disponible, ou artificielle-

plique Jesus Veigu, docteur en biologie animale. Miexu, elle effectue deux mises bas par an au lieu d'une. »

A ce rythme, les troupeaux de sangliers ne vont pas tarder à rem-

plir, trop forte, n'est plus commercialisable en boucherie.

Tout lâcher est formellement interdit par la loi et passible d'une lourde amende. Normalement, la sortie de chaque bête d'un élevage doit être consignée dans un registre, comme son passage obligatoire à l'abattoir. Mais il est évident que les contrôles sont insuffisants pour être efficaces et que les fuites sont nombreuses. Elles le sont égale-

ment à partir de chasses clôturées. Dans ces lieux où l'éthique cynégétique hautement sportive consiste à traquer des bêtes dans un espace clos, on se fait livrer les sangliers par camions entiers. Si les malheureux arrivent à faire un tron dans le grillage, les territoires avoisinants profitent des lâchers de ces animaux parfaitement sauvages...

(1) APIDAG, Association pour l'indemnisation des dégâts agricoles dus au gibier.

# Des lâchers à bon prix